



Société anonyme au capital de 1 062 354 722,50 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

TROISIÈME AMENDEMENT

AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2022

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2022
sous le numéro D.22-0080.

Premier amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mai 2022 sous le
numéro D-22-0080-A01.

Deuxième amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 août 2022
sous le numéro D-22-0080-A02.



L'amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 4 novembre 2022 sous le numéro D-22-0080-A03 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

SOMMAIRE

1.	CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	3
2.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE.....	5
3.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	28
4.	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES.....	30
5.	RESPONSABLE DU TROISIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	37
6.	TABLE DE CONCORDANCE.....	39

1. CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Stratégie et évolutions récentes

Actualisation des pages 14 et 15 du document d'enregistrement universel 2022

Les incertitudes liées à la guerre en Ukraine perdurent et viennent s'ajouter aux tensions sur l'offre de biens et de services, notamment sur l'énergie et les denrées alimentaires. Néanmoins, les perturbations d'approvisionnement en énergie devraient rester temporaires. Les restrictions liées à la pandémie en Chine devraient être graduellement levées au cours des prochains trimestres. Au niveau mondial, les risques de pandémie persistent et nécessiteront des investissements dans la prévention et la production de vaccins. Toutefois, ces investissements devraient rester insuffisants dans les pays émergents. La pandémie restera une source de risque pour les perspectives de croissance mondiales.

L'activité économique devrait ralentir en raison de la perte de pouvoir d'achat des ménages et du resserrement des politiques économiques. Néanmoins, la résilience des marchés du travail conjuguée à l'épargne abondante des ménages dans les économies avancées rendent peu probable une récession en 2022. Cette situation, combinée à une inflation élevée devrait conduire à un resserrement monétaire des banques centrales. Nous anticipons une récession technique aux États-Unis et en Allemagne au cours de l'année 2023.

Le ralentissement économique, le resserrement des conditions financières ainsi que les niveaux d'endettement élevés devraient freiner l'action des banques centrales qui pourront difficilement relever leur taux au-delà du niveau « neutre ». Par ailleurs, un certain assouplissement budgétaire est attendu en Chine, et un moindre resserrement en Europe à contrario des États-Unis où un resserrement budgétaire plus important est anticipé.

Enfin, les fractures géopolitiques devraient continuer à peser structurellement sur le commerce mondial ainsi que sur les flux de capitaux.

En matière réglementaire, l'année 2022 a été marquée par des mesures en réaction à la situation en Ukraine, déclenchant plusieurs vagues de sanctions inédites et des dispositifs de soutien aux réfugiés et aux entreprises impactées par la guerre.

La Commission Européenne a communiqué le 23 mars 2022 sur un assouplissement temporaire du mécanisme des aides d'État, accordant aux États-membres le droit de soutenir leurs économies nationales par des dispositifs ciblés. En France, les mesures de soutien au financement des entreprises pendant la crise de la COVID-19 ont été maintenues pour faire face aux conséquences économiques du conflit.

La Commission Européenne, la Banque Centrale Européenne en sa qualité de superviseur prudentiel (BCE), l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) et le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) avaient durant la crise de la COVID-19 utilisé la flexibilité offerte par la réglementation prudentielle afin d'agir sur la liquidité et la solvabilité des banques. Ces mesures de conjoncture prennent toutefois progressivement fin avec la décision du HCSF, le 7 avril 2022, de relever le taux du coussin contracyclique pour la France de 0% à 0,5% à compter du 7 avril 2023. Il a également prévu lors de sa séance du 15 septembre de rehausser ce coussin à 1% lors de sa prochaine séance du mois de décembre sauf si la capacité du système bancaire à répondre aux besoins de financement de l'économie s'infléchissait de façon marquée et non anticipée. Cette décision a été prise en considérant la forte dynamique du crédit en 2022.

Autre conséquence de la guerre en Ukraine, la forte hausse des prix de l'énergie s'est traduite par des tensions parfois significatives sur les marchés afférents, amenant les autorités européennes à engager une réflexion sur le fonctionnement de ces marchés - à la fois en termes de macrostructure, avec une révision des règles du marché intérieur de l'électricité que la Commission devrait proposer en Q3 2023, et de microstructure - et de leur compensation en phase de crise.

Au-delà des éléments de conjoncture, plusieurs chantiers réglementaires structurels visent à renforcer le cadre prudentiel, à accompagner les transitions environnementales et digitales, à protéger les consommateurs et à développer les marchés de capitaux européens.

L'année 2021 a remis à l'ordre du jour la finalisation de la mise en œuvre des accords prudentiels Bâle III dans l'UE : en octobre 2021, la Commission Européenne a publié son nouveau paquet bancaire (proposition de règlement CRR3 et de directive CRD6) dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2025. A la suite de la publication du rapport du Parlement et de la position du Conseil (toutes deux en juin), le trilogue devrait pouvoir être déclenché en S1 2023. Les plus récentes études d'impact de l'EBA témoignent d'un impact toujours très important pour les GSIB (banques systémiques) de l'Union Européenne (+20% de RWA estimés pour le texte proposé par la Commission Européenne), malgré l'engagement politique de l'absence de hausse significative. Les projets de transposition dans d'autres juridictions majeures (RU et US) ne sont attendus que début 2023.

Conformément au pacte vert européen et à la stratégie finance durable de la Commission, l'agenda législatif européen s'est intensifié en 2022 avec des mesures couvrant non plus seulement le secteur financier mais aussi l'ensemble des secteurs, à travers notamment l'adoption de la nouvelle Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité applicable en 2024 ou le paquet Fit for 55 visant à assurer la transition énergétique des secteurs les plus émissifs. Les travaux portant sur la taxonomie européenne des activités durables finalisés en 2021 sur le volet climatique ont été complétés par des critères d'alignement pour les activités liées au gaz et au nucléaire. Les premières publications complètes du secteur financier sur leur ratio d'alignement avec la taxonomie sont attendues en 2024. La question de la compatibilité des standards européens avec ceux adoptés au niveau international reste majeure.

Une meilleure prise en compte des facteurs climatiques et de durabilité dans la gestion des risques, couplée à une plus grande transparence dans les publications prudentielles est requise. Dès 2023, les établissements de crédit devront publier des informations granulaires sur leurs expositions aux risques de transition et risques physiques. S'agissant des données en matière de durabilité, le séquençage de calendrier des publications a été clarifié, ainsi que la possibilité pour les entreprises non-financières d'utiliser des proxies en accompagnement de la montée en puissance des publications des entreprises financières. Au-delà des exigences de

transparence, les débats tendent vers des approches prescriptives, qu'il s'agisse d'un possible traitement prudentiel punitif pour les institutions de crédit sur leurs expositions aux énergies fossiles, d'un cadre européen harmonisé et renforcé de diligence raisonnée, ou des mesures de lutttes contre la déforestation importée.

Parallèlement, la transformation digitale continuera à être une priorité. Les travaux se poursuivent sur les textes proposés en 2021, avec :

- un accord en trilogue obtenu en juin 2022 sur le projet de régulation sur les crypto-actifs (MICA), qui devrait être publié avant la fin de l'année ;
- le projet de règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier afin de renforcer la cybersécurité et la surveillance des services externalisés (DORA) qui devrait être également publié avant la fin de l'année après l'accord en trilogue de mai 2022 ;
- des initiatives sur l'intelligence artificielle et l'identité numérique toujours en discussion au Parlement européen et au Conseil.

Les travaux au Conseil et au Parlement ont par ailleurs débuté sur un projet de règlement trans-sectoriel sur le partage des données (Data Act) que la Commission Européenne a proposé au T1 2022.

En 2022, des travaux structurants se sont poursuivis sur des sujets pour les paiements et la banque de détail (projet EPI, réflexions de la BCE sur une monnaie digitale de banque centrale et sur l'accélération de la diffusion du paiement instantané). Ces chantiers devraient être complétés par des propositions sur l'open finance début 2023, pour lesquels l'évaluation de la Directive DSP2 sera une étape importante.

Les sujets consommateurs sont également très présents au niveau européen et national. Entre autres, les projets de révision du cadre sur les produits d'investissements retail (MIFID, PRIIPS et IDD), devraient aboutir courant 2023 et les travaux de refonte de la Directive Crédit à la consommation sont menés activement avec le démarrage des échanges en trilogue en septembre. Dans un environnement économique contraignant pour le pouvoir d'achat, les débats Parlementaires sur la tarification bancaire et le soutien de l'économie se sont traduits par des mesures ciblées touchant le secteur financier dans la loi « pouvoir d'achat » promulguée en août, tandis que des discussions avec le Ministre de l'économie ont conduit à des engagements de chacune des banques en matière de modération tarifaire sur les particuliers et sur les offres dédiées aux clients fragiles en septembre.

Enfin, dans un contexte post-Brexit, la Commission a redonné un élan au développement de l'Union des Marchés de Capitaux (UMC), selon les lignes dessinées par le plan d'action publié en 2020. La volonté initiale de privilégier l'approfondissement et l'intégration des marchés européens a été doublée d'une ambition affirmée d'assurer l'autonomie financière européenne. Cette volonté a été renforcée à mesure que la crise de la COVID-19 puis la situation en Ukraine soulignaient les fragilités induites par les dépendances de l'UE, et dont attestent le plan d'autonomie stratégique publié par la Commission en janvier 2021 et les conclusions afférentes du Conseil d'avril 2022.

C'est dans ce cadre que sont intervenus :

- la publication des propositions législatives pour la revue de MIFIR, celle de la directive afférente à la gestion alternative (AIFM) et du règlement relatif aux fonds d'investissement long terme (ELTIF) et celle pour l'établissement d'un point centralisé d'accès aux informations financières et extra-financières des entreprises (ESAP) ;
- les travaux relatifs à la reconnaissance des dispositifs de compensation en dehors de l'UE, et à la relocalisation progressive de la compensation des produits Euro au sein de l'UE ;
- la publication de la consultation relative au Listing Act, avec pour objectif d'assurer l'attractivité des marchés de capitaux pour les entreprises de l'UE et de faciliter l'accès au capital pour les petites et moyennes entreprises, et celle afférente à la gestion des retenues à la source, visant à simplifier et harmoniser des processus dont la complexité est considérée comme un frein important à l'investissement transfrontalier.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

2.1 Communiqué de presse du 4 novembre 2022 : résultats du troisième trimestre et 9 mois 2022

Paris, le 4 novembre 2022

TRÈS BONS RÉSULTATS AU T3-22

Performance commerciale solide des métiers avec des revenus en hausse de +2,3%/ T3-21 portés par la résilience de la Banque de détail en France, une forte croissance dans la Banque de détail à l'International et dans les Services Financiers, et une contribution solide de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

Bonne maîtrise des coûts, hausse limitée des frais de gestion (+1,5%/ T3-21 en publié, +2,0% en sous-jacent)

Coefficient d'exploitation sous-jacent, hors contribution au Fonds de Résolution Unique, **en amélioration à 60,7%⁽¹⁾** (vs 61,8%⁽¹⁾ au T3-21)

Coût du risque contenu à 31 points de base, constitué au 2/3 d'un provisionnement prudent sur encours sains, le niveau de défaut demeurant faible à environ 10 points de base

Résultat net part du Groupe sous-jacent à 1,4 md d'euros⁽¹⁾ (1,5 md d'euros en publié)

Rentabilité (ROTE) sous-jacente à 10,5%⁽¹⁾ (11,2% en publié)

EXCELLENTE PERFORMANCE SOUS-JACENTE SUR 9M-22

Résultat net part du Groupe sous-jacent à 4,5 mds d'euros⁽¹⁾ (858 M EUR en publié), en hausse de +11,2% par rapport au 9M-21

Coefficient d'exploitation sous-jacent, hors contribution au Fonds de Résolution Unique, **à 59,6%⁽¹⁾ à fin septembre, attendu désormais inférieur au bas de la cible précédente de 64% sur l'ensemble de l'année**

Rentabilité (ROTE) sous-jacente à 10,4%⁽¹⁾ (1,3% en publié)

POSITION DE CAPITAL RENFORCÉE ET BILAN SOLIDE

Niveau de ratio CET 1 à 13,1%⁽²⁾ à fin septembre 2022, en hausse de 13 points de base par rapport à fin juin 2022⁽³⁾ et environ 380 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire

POURSUITE DE L'EXÉCUTION ORDONNÉE DES INITIATIVES STRATÉGIQUES

Fusion des réseaux de Banque de détail en France : obtention de toutes les autorisations réglementaires et date de fusion juridique confirmée au 1^{er} janvier 2023

Finalisation réussie du partenariat entre Boursorama et ING en France : migration d'environ deux tiers des clients éligibles au partenariat, soit 315 000 clients et transfert de près de 8,5 mds d'euros d'encours

Acquisition de Leaseplan par ALD : process d'autorisations en cours, augmentation de capital attendue avant la fin de l'année et finalisation de l'acquisition prévue au cours du premier trimestre 2023

Ambition ESG : accélération de la décarbonation de nos portefeuilles de crédit

Frédéric Oudéa, Directeur Général du Groupe, a commenté :

« Dans un environnement géopolitique et économique de plus en plus complexe, Société Générale réalise à nouveau un excellent trimestre avec une performance commerciale et une rentabilité très solides. Ce trimestre est marqué par une progression des revenus, la poursuite de la maîtrise des frais généraux et un coût du risque contenu, tout en maintenant une politique de provisionnement prudente. Nous continuons à bien avancer sur l'exécution de nos initiatives stratégiques, avec plusieurs étapes importantes franchies, notamment concernant la fusion des réseaux de Banque de détail en France et la finalisation du partenariat entre Boursorama et ING. Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé le 30 septembre dernier de proposer lors de la prochaine Assemblée Générale, Slawomir Krupa comme administrateur pour me succéder à la Direction Générale du Groupe en mai 2023. Les mois à venir vont nous permettre de poursuivre la mise en œuvre des initiatives stratégiques en cours, génératrices de croissance et de rentabilité durables, tout en assurant ensemble une transition efficace et ordonnée. »

(1) Données sous-jacentes (Cf note méthodologique 5 pour le passage des données comptables aux données sous-jacentes)

(2) Ratio phasé (ratio non-phasé à 12,9%) (3) Hors effet du phasage IFRS9

Le renvoi * dans ce document correspond à des données à périmètre et taux de change constants

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

En M EUR	T3-22	T3-21	Variation		9M-22	9M-21	Variation	
Produit net bancaire	6 828	6 672	+2,3%	+3,7%*	21 174	19 178	+10,4%	+10,9%*
Frais de gestion	(4 233)	(4 170)	+1,5%	+4,3%*	(14 020)	(13 025)	+7,6%	+8,9%*
<i>Frais de gestion sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(4 358)</i>	<i>(4 272)</i>	<i>+2,0%</i>	<i>+4,8%*</i>	<i>(13 273)</i>	<i>(12 594)</i>	<i>+5,4%</i>	<i>+6,7%*</i>
Résultat brut d'exploitation	2 595	2 502	+3,7%	+2,8%*	7 154	6 153	+16,3%	+14,9%*
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>2 470</i>	<i>2 400</i>	<i>+2,9%</i>	<i>+1,9%*</i>	<i>7 901</i>	<i>6 584</i>	<i>+20,0%</i>	<i>+18,7%*</i>
Coût net du risque	(456)	(196)	x 2,3	x 2,3*	(1 234)	(614)	x 2,0	+52,2%*
Résultat d'exploitation	2 139	2 306	-7,2%	-8,1%*	5 920	5 539	+6,9%	+9,3%*
<i>Résultat d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>2 014</i>	<i>2 204</i>	<i>-8,6%</i>	<i>-9,5%*</i>	<i>6 667</i>	<i>5 970</i>	<i>+11,7%</i>	<i>+14,1%*</i>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	175	-97,7%	-97,7%*	(3 286)	186	n/s	n/s
Impôts sur les bénéfices	(396)	(699)	-43,4%	-43,4%*	(1 076)	(1 386)	-22,4%	-19,6%*
Résultat net	1 751	1 781	-1,7%	-2,8%*	1 566	4 343	-63,9%	-63,9%*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	253	180	+40,6%	+37,3%*	708	489	+44,8%	+42,9%*
Résultat net part du Groupe	1 498	1 601	-6,4%	-7,3%*	858	3 854	-77,7%	-77,7%*
<i>Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>1 410</i>	<i>1 391</i>	<i>+1,4%</i>	<i>+0,3%*</i>	<i>4 489</i>	<i>4 038</i>	<i>+11,2%</i>	<i>+12,2%*</i>
ROE	9,9%	11,1%			1,1%	8,7%		
ROTE	11,2%	12,7%			1,3%	10,0%		
<i>ROTE sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>10,5%</i>	<i>10,9%</i>			<i>10,4%</i>	<i>10,4%</i>		

(1) Ajusté des éléments exceptionnels et de la linéarisation d'IFRIC 21

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 3 novembre 2022, sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi, a examiné les résultats du troisième trimestre et des 9 premiers mois de l'année 2022 du Groupe Société Générale.

Les différents retraitements permettant le passage des données sous-jacentes aux données publiées sont présentés dans les notes méthodologiques (§10.5).

Produit net bancaire

Le produit net bancaire poursuit une bonne dynamique malgré un contexte économique plus incertain avec une croissance au T3-22 à +2,3% (+3,7%*) /T3-21.

Les activités de la Banque de détail en France sont résilientes à +0,5%/T3-21. Le produit net bancaire affiche une bonne dynamique sur les commissions de services et dans le métier de banque privée.

Les revenus de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux progressent de +5,6% (+13,5%*) /T3-21 portés par un très bon trimestre pour ALD et la Banque de détail à l'International. Cette dernière affiche une croissance de ses activités de +13,0%* / T3-21. Le produit net bancaire des Services financiers est quant à lui en forte hausse de +19,0%* /T3-21 et celui de l'Assurance augmente de +2,1%*/T3-21.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs poursuit une croissance dynamique avec des revenus en hausse de +6,4% (+3,9%*) /T3-21. Les Activités de Marché et Services aux Investisseurs sont en hausse de +11,2% (5,2%*) /T3-21 et les activités de Financement et Conseil progressent de +7,0% (+1,5%*) /T3-21.

Sur les neuf premiers mois de l'année 2022, le Groupe affiche une solide progression de +10,4% des revenus (+10,9%*) /9M-21 avec une croissance de l'ensemble des métiers.

Frais de gestion

Au T3-22, les frais de gestion ressortent à 4 233 millions d'euros en publié et 4 358 millions d'euros en sous-jacent (retraité des charges de transformation et de la linéarisation IFRIC21), en hausse de +2,0% par rapport au T3-21.

Sur les neuf premiers mois de l'année, les frais de gestion sous-jacents sont en hausse de +5,4% par rapport au 9M-21 à 13 273 millions d'euros (14 020 millions d'euros en publié). Cette croissance s'explique principalement par la hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique (+208 millions d'euros), l'augmentation des éléments variables de rémunération des salariés y compris le plan mondial d'actionnariat salarié (+142 millions d'euros) et les effets de change (+165 millions d'euros). A l'exception de ces éléments variables, la hausse des autres charges est limitée à 164 millions d'euros par rapport au 9M-21 (soit +1,3%).

Au global, le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente de 2,9% au troisième trimestre 2022 à 2 470 millions d'euros et le coefficient d'exploitation sous-jacent, hors Fonds de Résolution Unique, baisse à 60,7%.

Sur les 9 mois de l'année 2022, le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en forte hausse de +20,0% /9M-21 à 7 901 millions d'euros.

Coût du risque

Le coût du risque reste contenu à 31 points de base au T3-22, soit 456 millions d'euros. Il se décompose en une provision sur encours douteux, qui reste limitée à 154 millions d'euros (environ 10 points de base), et une provision complémentaire sur encours sains de 302 millions d'euros (21 points de base).

Sur les neuf premiers mois 2022, le coût du risque s'élève à 29 points de base.

L'exposition offshore à la Russie a été réduite à 2,3 milliards d'euros d'EAD (*Exposure At Default*) au 30 septembre 2022. L'exposition à risque sur ce portefeuille est estimée à moins d'1 milliard d'euros. Les provisions totales associées sont de 452 millions d'euros à fin septembre 2022.

Par ailleurs, le Groupe dispose à fin septembre 2022 d'une exposition résiduelle vis-à-vis de Rosbank d'environ 0,1 milliard d'euros correspondant principalement à des garanties et des lettres de crédit qui étaient comptabilisées en exposition intragroupe avant la cession de Rosbank.

Le Groupe dispose à fin septembre d'un stock de provision sur encours sains de 3 754 millions d'euros en hausse de 399 millions d'euros sur 2022.

Le taux brut d'encours douteux s'élève à 2,7%⁽²⁾ au 30 septembre 2022, en baisse d'environ 10 points de base par rapport au 30 juin 2022. Le taux de couverture brut des encours douteux du Groupe est stable à 50%⁽³⁾ au 30 septembre 2022.

Sur l'année 2022, le coût du risque reste attendu entre 30 et 35 points de base.

⁽²⁾ Ratio de NPL calculé selon la méthodologie de l'EBA publiée le 16 juillet 2019

⁽³⁾ Rapport entre les provisions S3 et la valeur comptable brute des prêts non performants avant compensation des garanties et collatéraux

Résultat net part du Groupe

En M EUR	T3-22	T3-21	9M-22	9M-21
Résultat net part du Groupe comptable	1 498	1 601	858	3 854
Résultat net part du Groupe sous-jacent ⁽¹⁾	1 410	1 391	4 489	4 038

En %	T3-22	T3-21	9M-22	9M-21
ROTE	11,2%	12,7%	1,3%	10,0%
ROTE sous-jacent ⁽¹⁾	10,5%	10,9%	10,4%	10,4%

(1) Ajusté des éléments exceptionnels et de la linéarisation d'IFRIC 21

Le bénéfice net par action s'établit à 0,55 euros au 9M-22 (4,02 euros au 9M-21). Le bénéfice net par action sous-jacent ressort à 4,68 euros sur la même période (4,06 euros au 9M-21).

2. STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE

Au 30 septembre 2022, les **capitaux propres** part du Groupe s'élèvent à 66,3 milliards d'euros (65,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021), l'actif net par action est de 69,4 euros et l'actif net tangible par action est de 61,5 euros.

Le total du bilan consolidé s'établit à 1 594 milliards d'euros au 30 septembre 2022 (1 464 milliards d'euros au 31 décembre 2021). Le montant net des encours de crédits à la clientèle, y compris la location financement, au 30 septembre 2022 est de 503 milliards d'euros (488 milliards d'euros au 31 décembre 2021) – hors valeurs et titres reçus en pension. Parallèlement, les dépôts de la clientèle atteignent 527 milliards d'euros contre 502 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (hors valeurs et titres donnés en pension).

Au 18 octobre 2022, la maison mère a émis 41,1 milliards d'euros de dette à moyen et long terme, avec une maturité moyenne de 5,1 ans et un spread moyen de 56 points de base (par rapport au mid-swap 6 mois, hors dette subordonnée). Les filiales ont émis 2,7 milliards d'euros. Au total, le Groupe a émis 43,8 milliards d'euros de dette à moyen et long terme.

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 143% à fin septembre 2022 (143% en moyenne sur le trimestre), contre 129% à fin décembre 2021. Parallèlement, le NSFR (Net Stable Funding Ratio) est à un niveau de 112% à fin septembre 2022.

Les **encours pondérés** par les risques du Groupe (RWA) s'élèvent à 371,6 milliards d'euros au 30 septembre 2022 (contre 363,4 milliards d'euros à fin décembre 2021) selon les règles CRR2/CRD5. Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 83,6% du total, à 310,7 milliards d'euros, en hausse de 1,9% par rapport au 31 décembre 2021.

Au 30 septembre 2022, le ratio **Common Equity Tier 1** du Groupe s'établit à 13,1%, soit environ 380 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire. Le ratio CET1 au 30 septembre 2022 inclut un effet de +15 points de base au titre du phasage de l'impact IFRS 9. Hors cet effet, le ratio non phasé s'élève à 12,9%. Le ratio Tier 1 s'élève à 15,6% à fin septembre 2022 (15,9% à fin décembre 2021) et le ratio global de solvabilité s'établit à 19,0% (18,8% à fin décembre 2021).

Le **ratio de levier** atteint 4,2% au 30 septembre 2022.

Avec un niveau de 32,4% des RWA et 8,6% de l'exposition levier à fin septembre 2022, le Groupe présente un TLAC supérieur aux exigences du Financial Stability Board pour 2022. Au 30 septembre 2022, le Groupe est aussi au-dessus de ses exigences MREL 2022 qui sont de 25,2% des RWA et 5,91% de l'exposition levier.

Le Groupe est noté par quatre agences de notation : (i) FitchRatings - notation long terme « A- », rating stable, notation dette senior préférée « A », notation court-terme « F1 » (ii) Moody's - notation long terme (dette senior préférée) « A1 », perspectives stables, notation court-terme « P-1 » (iii) R&I - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables ; et (iv) S&P Global Ratings - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables, notation court-terme « A-1 ».

3. BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

En M EUR	T3-22	T3-21	Variation	9M-22	9M-21	Variation
Produit net bancaire	2 176	2 165	+0,5%	6 620	6 268	+5,6%
<i>Produit net bancaire hors PEL/CEL</i>	<i>2 123</i>	<i>2 152</i>	<i>-1,3%</i>	<i>6 473</i>	<i>6 250</i>	<i>+3,6%</i>
Frais de gestion	(1 523)	(1 502)	+1,4%	(4 756)	(4 560)	+4,3%
<i>Frais de gestion sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(1 579)</i>	<i>(1 545)</i>	<i>+2,2%</i>	<i>(4 700)</i>	<i>(4 517)</i>	<i>+4,0%</i>
Résultat brut d'exploitation	653	663	-1,5%	1 864	1 708	+9,1%
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>597</i>	<i>620</i>	<i>-3,7%</i>	<i>1 920</i>	<i>1 751</i>	<i>+9,7%</i>
Coût net du risque	(196)	(8)	x 24,5	(264)	(145)	+82,1%
Résultat d'exploitation	457	655	-30,2%	1 600	1 563	+2,4%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(2)	n/s	6	2	x 3,0
Résultat net part du Groupe	343	470	-27,0%	1 195	1 136	+5,2%
<i>Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>301</i>	<i>439</i>	<i>-31,3%</i>	<i>1 237</i>	<i>1 167</i>	<i>+5,9%</i>
RONE	10,7%	15,8%		12,9%	12,6%	
<i>RONE sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>9,4%</i>	<i>14,8%</i>		<i>13,4%</i>	<i>12,9%</i>	

(1) Y compris provision PEL/CEL et ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21

A noter : y compris les activités de la banque privée suite au retraitement opéré au T1-22 (France et International). Dont activités transférées après la cession de Lyxor

Les réseaux Société Générale et Crédit du Nord

Les encours moyens de crédits sont en progression de +3,7% par rapport au T3-21 à 215 milliards d'euros.

Les encours des prêts immobiliers affichent une hausse de +3,5% /T3-21. Les encours de crédits aux entreprises et professionnels sont en hausse de +4% /T3-21.

Les encours moyens de dépôts au bilan y compris BMTN sont toujours en hausse de +1,5% par rapport au T3-21 à 243 milliards d'euros.

Le ratio crédits sur dépôts moyens ressort ainsi à 88% au T3-22 vs. 87% au T3-21.

Les actifs sous gestion de l'assurance-vie s'établissent à 109 milliards d'euros à fin septembre 2022 inchangés sur un an (dont 32% en unités de compte). La collecte brute de l'assurance-vie s'élève à 1,8 milliard d'euros au T3-22.

Les primes d'assurance prévoyance sont en hausse de +8% /T3-21 et celles des dommages de +4% /T3-21.

Boursorama

La banque consolide sa position de leader de la banque en ligne en France en atteignant plus de 4,3 millions de clients à fin septembre 2022 (+40% /T3-21), grâce à une conquête de 365 000 nouveaux clients au T3-22 (x2,2 /T3-21).

Les encours moyens de crédits progressent de +21% /T3-21 à 15 milliards d'euros. Les encours de prêts immobiliers et de crédits à la consommation sont en hausse respectivement de +20% /T3-21 et +28% /T3-21.

Les encours moyens d'épargne incluant les dépôts et l'épargne financière sont en hausse de +32% par rapport au T3-21 à 46 milliards d'euros, les dépôts progressent de +37% /T3-21. Le courtage enregistre plus de 1,5 million de transactions au T3-22.

L'offre exclusive réservée aux clients d'ING s'est terminée avec succès le 30 septembre. Le taux d'acquisition client s'établit à 63% soit environ 315 000 clients d'ING sur les 500 000 éligibles. Ils sont majoritairement composés de clients patrimoniaux. Les encours collectés ressortent à environ 8,5 milliards d'euros et sont composés majoritairement d'encours d'assurance-vie.

Banque Privée

Les activités de Banque Privée, rattachées aux Réseaux France depuis début 2022, recouvrent les activités en France et à l'international. Les actifs sous gestion s'établissent à 146 milliards d'euros, à fin septembre. La collecte nette au T3-22 s'établit à 1,3 milliard d'euros. Le produit net bancaire s'établit à 325 millions d'euros sur le trimestre, +11,5% /T3-21.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, les revenus ressortent à 2 176 millions d'euros en progression de +0,5% /T3-21 incluant PEL/CEL, grâce à une bonne activité commerciale. La marge nette d'intérêt et autres y compris PEL/CEL est en recul de -4,5%/T3-21, impactée notamment par la hausse du taux des livrets d'épargne réglementée et d'un effet de décalage dans le temps de la hausse des taux des nouveaux prêts immobiliers du fait du taux d'usure. Les commissions sont en croissance de +6,5% par rapport au T3-21 tirées par la forte hausse des commissions de service et la tenue des commissions financières.

Sur les neuf mois, les revenus ressortent à 6 620 millions d'euros en hausse de +5,6% /9M-21 incluant PEL/CEL. La marge nette d'intérêt et autres incluant PEL/CEL est en progression de +4,6% par rapport au 9M-21. Les commissions sont en progression de +6,8% par rapport au 9M-21 bénéficiant de la progression soutenue des commissions de service.

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion s'établissent à 1 523 millions d'euros (+1,4% par rapport au T3-21) et 1 579 millions d'euros en sous-jacent (+2,2% par rapport au T3-21). Le coefficient d'exploitation s'établit à 70% en hausse de 0,6 point /T3-21.

Sur les neuf mois, les frais de gestion ressortent à 4 756 millions d'euros (+4,3% par rapport au 9M-21). Le coefficient d'exploitation s'établit à 72% en recul de 1 point /9M-21.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque s'établit à 196 millions d'euros soit 32 points de base, dont notamment 123 millions d'euros sur encours sains (20 points de base). Il est en hausse par rapport au T3-21 (1 point de base).

Sur les neuf mois, le coût du risque commercial s'établit à 264 millions d'euros soit 14 points de base, en hausse par rapport au 9M-21 (8 points de base).

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe s'établit à 343 millions d'euros au T3-22 en recul de 27,0% /T3-21 (470 millions d'euros au T3-21). La rentabilité (après linéarisation de la charge d'IFRIC 21) ressort à un niveau de 9,4% sur T3-22 (10,9% en excluant Boursorama).

Sur les neuf mois, le résultat net part du Groupe s'établit à 1 195 millions d'euros en hausse de +5,2% par rapport au 9M-21. La rentabilité (après linéarisation des charges d'IFRIC 21) ressort à 13,4% sur 9M-22.

4. BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

En M EUR	T3-22	T3-21	Variation		9M-22	9M-21	Variation	
Produit net bancaire	2 226	2 107	+5,6%	+13,5%*	6 753	5 958	+13,3%	+17,9%*
Frais de gestion	(1 006)	(1 015)	-0,9%	+10,6%*	(3 234)	(3 115)	+3,8%	+9,5%*
<i>Frais de gestion sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(1 037)</i>	<i>(1 039)</i>	<i>-0,2%</i>	<i>+11,1%*</i>	<i>(3 203)</i>	<i>(3 091)</i>	<i>+3,6%</i>	<i>+9,3%*</i>
Résultat brut d'exploitation	1 220	1 092	+11,7%	+16,1%*	3 519	2 843	+23,8%	+26,8%*
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>1 189</i>	<i>1 068</i>	<i>+11,3%</i>	<i>+15,8%*</i>	<i>3 550</i>	<i>2 867</i>	<i>+23,8%</i>	<i>+26,8%*</i>
Coût net du risque	(150)	(145)	+3,4%	+7,3%*	(572)	(408)	+40,2%	-4,6%*
Résultat d'exploitation	1 070	947	+13,0%	+17,4%*	2 947	2 435	+21,0%	+35,5%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	4	-50,0%	-50,0%*	12	10	+20,0%	+19,3%*
Résultat net part du Groupe	624	584	+6,8%	+13,2%*	1 718	1 498	+14,7%	+29,4%*
<i>Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>606</i>	<i>570</i>	<i>+6,3%</i>	<i>+12,8%*</i>	<i>1 736</i>	<i>1 512</i>	<i>+14,8%</i>	<i>+29,4%*</i>
RONE	23,8%	22,6%			21,4%	19,7%		
<i>RONE sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>23,1%</i>	<i>22,1%</i>			<i>21,7%</i>	<i>19,9%</i>		

(1) Ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21

Dans la Banque de détail à l'International, les encours de crédits s'établissent à 86,7 milliards d'euros, en progression de +6,2%* par rapport au T3-21. Les encours de dépôts sont en légère croissance de +0,8%* par rapport au T3-21, pour atteindre 80,9 milliards d'euros.

Sur le périmètre Europe, les encours de crédits sont en hausse de +5,9%* par rapport à fin septembre 2021 à 62,7 milliards d'euros, tirés par une dynamique positive en République Tchèque (+9,1%*) et en Roumanie (+8,6%*). Les encours des dépôts sont en baisse de -1,7%* à 54,3 milliards d'euros, la bonne dynamique en Roumanie et en Europe de l'Ouest est compensée par un ralentissement en République Tchèque avec notamment un transfert des dépôts en faveur de l'épargne financière.

En Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer, les encours de crédits confirment leur rebond avec une hausse de +7,0%*. Les encours de dépôts continuent sur leur bonne dynamique, en hausse de +6,2%*.

Dans l'activité Assurance, l'assurance vie-épargne affiche des encours à fin septembre 2022 de 130 milliards d'euros et une part d'unités de compte de 35% toujours élevée, stable par rapport à septembre 2021. La collecte brute de l'activité d'assurance vie-épargne s'établit à 2 573 millions d'euros ce trimestre dans un marché en forte volatilité. La part d'unités de compte reste élevée à 39% au T3-22. L'activité Protection affiche une croissance de +2,8%* par rapport au T3-21 avec une bonne dynamique pour les primes d'assurance dommages.

Les Services Financiers affichent également une très bonne dynamique. Le métier de location longue durée et de gestion de flottes de véhicules affiche une croissance de +5,2% par rapport à fin septembre 2021 et le nombre de contrats s'établit à 1,8 million. Les encours des activités de financement de biens d'équipement professionnels sont en légère hausse de +0,5% par rapport à fin septembre 2021, à 14,5 milliards d'euros (hors affacturage).

Produit net bancaire

Au T3-22, le produit net bancaire s'élève à 2 226 millions d'euros, en hausse de +13,5%* par rapport au T3-21. Sur 9 mois, les revenus s'élèvent à 6 753 millions d'euros, en hausse de +17,9%* par rapport au 9M-21.

Dans la Banque de détail à l'International, le produit net bancaire s'élève à 1 260 millions d'euros au T3-22, en progression de +13,0%*. Sur les 9 premiers mois de l'année, le produit net bancaire de la Banque de détail à l'International s'élève à 3 873 millions d'euros, en hausse de +12,6%* par rapport au 9M-21.

Les revenus en Europe augmentent de +14,5%* par rapport au T3-21, grâce notamment à une forte croissance des marges d'intérêts (+16,2%* par rapport au T3-21), portées par la République Tchèque (+41,1%* par rapport au T3-21) et la Roumanie (+20,1%* par rapport au T3-21).

Le périmètre Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer affiche des revenus en hausse de +10,5%* par rapport au T3-21 à 485 millions d'euros, portés par l'ensemble des entités.

L'activité **Assurance** extériorise une croissance du produit net bancaire de +2,1%* par rapport au T3-21, à 247 millions d'euros. Sur les 9 mois, le produit net bancaire de l'activité Assurance s'inscrit en hausse de +5,1%* à 749 millions d'euros par rapport au 9M-21.

Dans les **Services Financiers**, le produit net bancaire est en forte augmentation de +19,0%*, par rapport au T3-21, à 719 millions d'euros. Cette performance résulte notamment au niveau d'ALD d'une bonne dynamique commerciale, d'un fort résultat de revente de véhicules (3 149 euros par véhicule sur 9M-22), d'un ajustement de la charge d'amortissement des véhicules, et dans une moindre mesure, du passage en comptabilité d'hyperinflation des activités en Turquie. Sur les 9 mois, le produit net bancaire des Services Financiers ressort à 2 131 millions d'euros, en hausse de +35,0%* par rapport au 9M-21.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont en progression de +11,1%*(1) par rapport au T3-21 à 1 037 millions d'euros(1), permettant d'extérioriser un effet de ciseaux positif avec un coefficient d'exploitation (après linéarisation de la charge d'IFRIC 21) qui s'établit à 46,6%(1) au T3-22, en baisse par rapport au T3-21 (49,3%(1)). Sur les 9 mois, les frais de gestion atteignent 3 203 millions d'euros(1), en hausse de +9,3%*(1) par rapport au 9M-21.

Dans la Banque de détail à l'International, les frais de gestion sont en hausse de +6,2%*(1) par rapport au T3-21.

Dans l'activité **Assurance**, les frais de gestion augmentent de +5,7%*(1) par rapport au T3-21 avec un coefficient d'exploitation (après linéarisation de la charge d'IFRIC 21) de 38,7%(1).

Dans les **Services Financiers**, les frais de gestion progressent de +26,9%*(1) par rapport au T3-21. Cette augmentation résulte notamment de la comptabilisation au T3-22 de charges liées à la préparation de l'acquisition de Leaseplan.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque est en hausse à 47 points de base (soit 150 millions d'euros), par rapport à 43 points de base au T3-21.

Sur les 9 mois, le coût du risque est de 56 points de base (572 millions d'euros). Il était de 41 points de base au 9M-21.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe ressort à 606 millions d'euros(1) au T3-22 en hausse de 12,8%*(1) par rapport au T3-21. Sur les 9 premiers mois, le résultat net part du Groupe ressort à 1 736 millions d'euros(1) (+29,4%*(1) par rapport au 9M-21).

La rentabilité sous-jacente ressort à 23,1% au T3-22 et à 21,7% sur 9M-22. Dans la Banque de détail à l'International, la rentabilité sous-jacente au T3-22 est de 18,4% et de 28,0% dans les Services Financiers et Assurance.

5. BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

En M EUR	T3-22	T3-21	Variation		9M-22	9M-21	Variation	
Produit net bancaire	2 312	2 172	+6,4%	+3,9%*	7 630	6 671	+14,4%	+12,4%*
Frais de gestion	(1 428)	(1 457)	-2,0%	-2,7%*	(5 165)	(4 848)	+6,5%	+6,4%*
<i>Frais de gestion sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(1 613)</i>	<i>(1 578)</i>	<i>+2,2%</i>	<i>+1,6%*</i>	<i>(4 980)</i>	<i>(4 727)</i>	<i>+5,3%</i>	<i>+5,2%*</i>
Résultat brut d'exploitation	884	715	+23,6%	+16,6%*	2 465	1 823	+35,2%	+27,4%*
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>699</i>	<i>594</i>	<i>+17,6%</i>	<i>+9,6%*</i>	<i>2 650</i>	<i>1 944</i>	<i>+36,3%</i>	<i>+28,9%*</i>
Coût net du risque	(80)	(44)	+81,8%	+58,6%*	(343)	(62)	x 5,5	x 5,1*
Résultat d'exploitation	804	671	+19,8%	+13,6%*	2 122	1 761	+20,5%	+13,7%*
Résultat net part du Groupe	629	544	+15,6%	+10,1%*	1 673	1 397	+19,8%	+13,2%*
<i>Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>486</i>	<i>451</i>	<i>+7,8%</i>	<i>+1,6%*</i>	<i>1 816</i>	<i>1 490</i>	<i>+21,9%</i>	<i>+15,6%*</i>
RONE	16,7%	15,0%			15,3%	13,5%		
<i>RONE sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>12,9%</i>	<i>12,5%</i>			<i>16,6%</i>	<i>14,4%</i>		

(1) Ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21

A noter : hors activités de la banque privée suite au retraitement opéré au T1-22 (France et International). Dont activités transférées après la cession de Lyxor

Produit net bancaire

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs présente une performance très solide sur le troisième trimestre avec des revenus à 2 312 millions d'euros, en hausse de +6,4% par rapport au troisième trimestre 2021.

Sur les neuf premiers mois de l'année, les revenus affichent une forte progression de +14,4% /9M-21 (7 630 millions d'euros versus 6 671 millions d'euros).

Dans les Activités de Marché et Services aux Investisseurs, le produit net bancaire s'établit à 1 505 millions d'euros sur T3-22, +11,2% /T3-21. Sur les 9M-22, il s'élève à 5 212 millions d'euros, +18,6% /9M-21.

Les Activités de Marché ont enregistré une performance soutenue sur ce troisième trimestre à 1 344 millions d'euros, en hausse de +12,1% par rapport au T3-21, bénéficiant d'une activité commerciale dynamique dans un environnement toujours volatil. Sur les 9M-22, les revenus s'inscrivent en hausse de +18,8% par rapport aux 9M-21 à 4 637 millions d'euros.

Les activités Actions enregistrent une solide performance sur le trimestre à 806 millions d'euros (+1,0% /T3-21), portée par une demande soutenue des clients à la fois sur les produits de flux et les solutions d'investissement. Sur les 9M-22, les revenus sont en hausse de +9,6% /9M-21 à 2 649 millions d'euros.

Dans un contexte de volatilité sur les taux, les activités Taux, Crédit et Change affichent une forte hausse des revenus de +34,2% /T3-21 à 538 millions d'euros. Sur les 9M-22, les revenus progressent à 1 988 millions d'euros (+33,8% /9M-21).

Les revenus du Métier Titres affichent une progression de +3,9% /T3-21, à 161 millions d'euros. Sur les 9M-22, ils sont en hausse de +17,3% /9M-21 à 575 millions d'euros. Les actifs en conservation et les actifs administrés du Métier Titres s'élèvent respectivement à 4 275 milliards d'euros et 598 milliards d'euros.

Les Activités de Financement et Conseil affichent des revenus à 807 millions d'euros, en hausse de +7,0% /T3-21. Sur les 9M-22, ils s'inscrivent à 2 418 millions d'euros, en nette hausse de +14,7% /9M-21.

Le métier *Global Banking & Advisory*, en légère baisse de -1,4% /T3-21, a continué à tirer profit des bonnes dynamiques du marché dans les activités de financement d'actifs et celles liées aux Ressources Naturelles. Ces performances sont également tirées par la stratégie axée sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance. La plateforme *Asset-Backed Products* affiche également une bonne résistance sur le trimestre. A contrario, les activités de banque d'investissement ont été impactées négativement par les conditions de marché actuelles et la baisse des volumes.

Le métier *Global Transaction et Payment Services* continue de présenter une croissance très élevée, en hausse de +50,0% /T3-21. Il s'agit d'un trimestre record, résultant d'une très bonne performance dans toutes les activités, en particulier le *Cash Management* et le *Correspondent Banking*.

Frais de gestion

Les frais de gestion ressortent à 1 428 millions d'euros sur le trimestre, en baisse de -2,0% par rapport au T3-21 en publié, et en légère hausse de +2,2% en sous-jacent. Cette hausse en sous-jacent s'explique principalement par l'augmentation de 64 millions d'euros sur le trimestre des charges d'IFRIC 21 linéarisées.

Avec un effet de ciseaux positif, le coefficient d'exploitation sous-jacent hors contribution au Fonds de Résolution Unique est en amélioration à 63,0%.

Sur les 9M-22, les frais de gestion sont en hausse de +6,5% en publié et de +5,3% en sous-jacent.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque s'inscrit à un niveau de 17 points de base, soit 80 millions d'euros dont 43 millions d'euros de coût du risque sur le portefeuille offshore russe.

Sur les 9M-22, il s'inscrit à un niveau de 26 points de base, soit 343 millions d'euros compte tenu du provisionnement sur le portefeuille offshore russe de 303 millions d'euros.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe ressort à 629 millions d'euros en publié (+15,6% par rapport au T3-21) et à 486 millions d'euros en sous-jacent sur le trimestre. Il est de 1 673 millions d'euros en publié et 1 816 millions d'euros en sous-jacent sur les 9M-22.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche une rentabilité sous-jacente à 12,9% sur le trimestre et à 16,1% hors contribution au Fonds de Résolution Unique (par rapport à 14,6% au T3-21). Sur les 9M-22, la rentabilité sous-jacente ressort à 16,6% par rapport à 14,4% au 9M-21.

6. HORS PÔLES

En M EUR	T3-22	T3-21	9M-22	9M-21
Produit net bancaire	114	228	171	281
Frais de gestion	(276)	(196)	(865)	(502)
<i>Frais de gestion sous-jacents⁽¹⁾</i>	<i>(129)</i>	<i>(110)</i>	<i>(390)</i>	<i>(259)</i>
Résultat brut d'exploitation	(162)	32	(694)	(221)
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(15)</i>	<i>118</i>	<i>(219)</i>	<i>22</i>
Coût net du risque	(30)	1	(55)	1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	173	(3 304)	174
Impôts sur les bénéfices	152	(166)	485	(6)
Résultat net part du Groupe	(98)	3	(3 728)	(177)
<i>Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>16</i>	<i>(69)</i>	<i>(299)</i>	<i>(132)</i>

(1) Ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les activités de centrale financière du Groupe,
- certains coûts relatifs aux projets transversaux ainsi que certains coûts engagés par le Groupe non refacturés aux métiers.

Le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à 114 millions d'euros au T3-22 contre +228 millions d'euros au T3-21, et à +171 millions d'euros au 9M-22 contre +281 millions d'euros au 9M-21.

Les frais de gestion s'élèvent à 276 millions d'euros au T3-22 contre 196 millions d'euros au T3-21. Ils intègrent les charges de transformation du Groupe pour un montant total de 160 millions d'euros qui porte sur les activités de Banque de détail en France (100 millions d'euros), de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (24 millions d'euros) et du Hors Pôles (36 millions d'euros). Les coûts sous-jacents ressortent à 129 millions d'euros au T3-22 par rapport à 110 millions d'euros au T3-21.

Sur les 9 mois, les frais de gestion s'élèvent à 865 millions d'euros contre 502 millions d'euros au 9M-21. Les charges de transformation s'élèvent à 462 millions d'euros (301 millions d'euros sur les activités de Banque de détail en France, 63 millions d'euros sur la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et 98 millions d'euros sur le Hors Pôles). Les coûts sous-jacents ressortent à 390 millions d'euros au 9M-22 par rapport à 259 millions d'euros au 9M-21.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à -162 millions d'euros au T3-22 contre 32 millions d'euros au T3-21. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent ressort à -15 millions d'euros au T3-22 contre 118 millions d'euros au T3-21. Sur les 9 mois, le résultat brut d'exploitation est de -694 millions d'euros en publié (contre -221 millions d'euros au 9M-21) et de -219 millions d'euros en sous-jacent (contre 22 millions d'euros au 9M-21).

Le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles s'élève à -98 millions d'euros au T3-22 contre 3 millions d'euros au T3-21. Le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles en sous-jacent ressort à 16 millions d'euros. Au 9M-22, le résultat net part du Groupe est de -3 728 millions d'euros en publié et de -299 millions d'euros en sous-jacent.

7. CALENDRIER FINANCIER 2022 et 2023

Calendrier de communication financière 2022 et 2023

08 février 2023	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2022
12 mai 2023	Résultats du premier trimestre 2023
23 mai 2023	Assemblée Générale 2023
3 août 2023	Résultats du deuxième trimestre 2023

Les Indicateurs Alternatifs de Performance, notamment les notions de Produit net bancaire des piliers, Frais de gestion, ajustement d'IFRIC 21, coût du risque en points de base, ROE, ROTE, RONE, Actif net, Actif net tangible, et les montants servant de base aux différents retraitements effectués (en particulier le passage des données publiées aux données sous-jacentes) sont présentés dans les notes méthodologiques, ainsi que les principes de présentation des ratios prudentiels.

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale. Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, en particulier dans le contexte de la crise du Covid-19, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

8. ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER

En M EUR	T3-22	T3-21	Variation	9M-22	9M-21	Variation
Banque de détail en France	343	470	-27,0%	1 195	1 136	+5,2%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	624	584	+6,8%	1 718	1 498	+14,7%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	629	544	+15,6%	1 673	1 397	+19,8%
Total Métier	1 596	1 598	-0,1%	4 586	4 031	+13,8%
Hors Pôles	(98)	3	n/s	(3 728)	(177)	n/s
Groupe	1 498	1 601	-6,4%	858	3 854	-77,7%

BILAN CONSOLIDÉ

En M EUR	30/09/2022	31/12/2021
Caisse et banques centrales	200 834	179 969
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	396 846	342 714
Instruments dérivés de couverture	30 998	13 239
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	41 337	43 450
Titres au coût amorti	20 281	19 371
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	77 736	55 972
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	513 138	497 164
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(1 514)	131
Placements des activités d'assurance	158 923	178 898
Actifs d'impôts	4 500	4 812
Autres actifs	112 517	92 898
Actifs non courants destinés à être cédés	6	27
Participation aux bénéficiaires différée	982	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	115	95
Immobilisations corporelles et incorporelles	33 048	31 968
Ecarts d'acquisition	3 794	3 741
Total	1 593 541	1 464 449

En M EUR	30/09/2022	31/12/2021
Banques centrales	9 392	5 152
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	367 483	307 563
Instruments dérivés de couverture	44 641	10 425
Dettes représentées par un titre	125 189	135 324
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	149 785	139 177
Dettes envers la clientèle	534 732	509 133
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(8 984)	2 832
Passifs d'impôts	1 735	1 577
Autres passifs	134 535	106 305
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	1
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	140 452	155 288
Provisions	4 907	4 850
Dettes subordonnées	17 601	15 959
Total dettes	1 521 468	1 393 586
Capitaux propres	-	-
Capitaux propres part du Groupe	-	-
Actions ordinaires et réserves liées	21 497	21 913
Autres instruments de capitaux propres	7 676	7 534
Réserves consolidées	34 622	30 631
Résultat de l'exercice	858	5 641
Sous-total	64 653	65 719
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 658	(652)
Sous-total capitaux propres part du Groupe	66 311	65 067
Participations ne donnant pas le contrôle	5 762	5 796
Total capitaux propres	72 073	70 863
Total	1 593 541	1 464 449

9. ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1 – Les éléments financiers présentés au titre du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'année 2022 ont été examinés par le Conseil d'administration en date du 3 novembre 2022 et ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ces éléments n'ont pas été audités.

2 - Produit net bancaire

Le produit net bancaire des piliers est défini en page 41 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale. Les termes « Revenus » ou « Produit net bancaire » sont utilisés indifféremment. Ils donnent une mesure normalisée des produits nets bancaires de chaque pilier tenant compte des capitaux propres normatifs mobilisés pour son activité.

3 - Frais de gestion

Les Frais de gestion correspondent aux « Charges Générales d'exploitation » telles que présentées dans la note 8.1 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 (pages 482 et s. du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale). Le terme « coûts » est également utilisé pour faire référence aux Charges générales d'exploitation.

Le Coefficient d'exploitation est défini en page 41 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale.

4 - Ajustement IFRIC 21

L'ajustement IFRIC 21 corrige le résultat des charges constatées en comptabilité dans leur intégralité dès leur exigibilité (fait générateur) pour ne reconnaître que la part relative au trimestre en cours, soit un quart du total. Il consiste à lisser la charge ainsi constatée sur l'exercice afin de donner une idée plus économique des coûts réellement imputables à l'activité sur la période analysée.

Les **contributions au Fonds de Résolution Unique (« FRU »)** font partie des charges ajustées d'IFRIC 21, elles comprennent les contributions aux fonds de résolution nationaux au sein de l'UE.

5 – Éléments exceptionnels – Passage des éléments comptables aux éléments sous-jacents

Le Groupe peut être conduit à présenter des indicateurs sous-jacents afin de faciliter la compréhension de sa performance réelle. Le passage des données publiées aux données sous-jacentes est obtenu en retraitant des données publiées les éléments exceptionnels et l'ajustement IFRIC 21.

Par ailleurs, le Groupe retraite des revenus et résultats du pilier de Banque de détail en France les dotations ou reprises aux provisions PEL/CEL. Cet ajustement permet de mieux identifier les revenus et résultats relatifs à l'activité du pilier, en excluant la part volatile liée aux engagements propres à l'épargne réglementée.

La réconciliation permettant de passer des données comptables publiées aux données sous-jacentes est exposée dans le tableau ci-dessous :

En MEUR	T3-22	T3-21	9M-22	9M-21
Frais de gestion - Retraitements sous-jacents (-)	(125)	(102)	747	431
Linéarisation IFRIC 21	(285)	(199)	285	199
Charges de transformation ⁽¹⁾	160	97	462	232
<i>Dont Banque de détail en France</i>	100	46	301	106
<i>Dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</i>	24	23	63	66
<i>Dont autres charges de transformation (Hors-Pôles)</i>	36	28	98	60
Gais nets sur autres actifs - Retraitements sous-jacents (+/-)	0	(185)	3 303	(185)
Pertes nettes liées à la cession des activités russes ⁽¹⁾	0		3 300	
Cession Lyxor ⁽¹⁾	0		3	
Impact total des retraitements sous-jacents (avant impôts)	(125)	(287)	4 050	246
Résultat net part du Groupe - Publié	1 498	1 601	858	3 854
Impact total des retraitements sous-jacents part du Groupe (après impôts)	(88)	(211)	3 631	184
Résultat net part du Groupe - Sous-jacent	1 410	1 391	4 489	4 038

(1) Alloué au Hors-Pôles

6 - Coût du risque en points de base, taux de couverture des encours douteux

Le coût net du risque est défini en pages 43 et 663 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de chacun des piliers en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux, y compris locations simples.

En M EUR		T3-22	T3-21	9M-22	9M-21
Réseaux de Banque de Détail en France	Coût net du risque	196	8	264	145
	Encours bruts de crédits	246 467	234 980	244 941	234 525
	Coût du risque en pb	32	1	14	8
Banque de Détail et Services Financiers Internationaux	Coût net du risque	150	145	572	408
	Encours bruts de crédits	127 594	134 725	136 405	132 088
	Coût du risque en pb	47	43	56	41
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Coût net du risque	80	44	343	62
	Encours bruts de crédits	190 678	149 761	179 454	144 456
	Coût du risque en pb	17	12	26	7
Gestion propre	Coût net du risque	30	(1)	55	(1)
	Encours bruts de crédits	15 924	14 244	15 093	13 589
	Coût du risque en pb	75	(1)	49	(1)
Groupe Société Générale	Coût net du risque	456	196	1 234	614
	Encours bruts de crédits	580 663	533 711	575 893	524 659
	Coût du risque en pb	31	15	29	16

Le **taux de couverture brut des encours douteux** est déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation, sans tenir compte des éventuelles garanties apportées. Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).

7 - ROE, ROTE, RONE

La notion de ROE (Return on Equity) et de ROTE (Return on Tangible Equity) ainsi que la méthodologie de calcul sont précisées en page 43 et 44 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale. Cette mesure permet d'apprécier le rendement des fonds propres et des fonds propres tangibles de Société Générale.

Le RONE (Return on Normative Equity) détermine le rendement sur capitaux propres normatifs moyens alloués aux métiers du Groupe, selon les principes présentés en page 44 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale.

Le résultat net part du Groupe retenu pour le numérateur du ratio est le résultat net part du Groupe comptable ajusté des « intérêts, nets d'impôts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émissions » et des « gains/pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion ». Pour le ROTE, le résultat est également retraité des dépréciations des écarts d'acquisition.

Les corrections apportées aux capitaux propres comptables pour la détermination du ROE et du ROTE de la période sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Détermination du ROTE : méthodologie de calcul

Fin de période (en M EUR)	T3-22	T3-21	9M-22	9M-21
Capitaux propres part du Groupe	66 311	63 638	66 311	63 638
Titres super subordonnés (TSS)	(9 350)	(7 820)	(9 350)	(7 820)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)	-	-	-	-
Intérêts sur TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	(80)	(34)	(80)	(34)
Gains/Pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion	1 259	(613)	1 259	(613)
Provision pour distribution ⁽²⁾	(1 916)	(1 726)	(1 916)	(1 726)
Distribution à verser au titre de N-1	(334)	-	(334)	-
Fonds propres ROE fin de période	55 891	53 445	55 891	53 445
Fonds propres ROE moyens*	55 264	52 947	54 922	52 219
Ecart d'acquisition moyens	(3 667)	(3 927)	(3 646)	(3 927)
Immobilisations incorporelles moyennes	(2 730)	(2 599)	(2 735)	(2 549)
Fonds propres ROTE moyens*	48 867	46 421	48 541	45 743

Résultat net part du Groupe	1 498	1 601	858	3 854
Intérêts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission	(126)	(130)	(404)	(439)
Annulation des dépréciations d'écarts d'acquisitions	1	-	3	-
Résultat net Part du Groupe corrigé	1 373	1 471	457	3 415
Fonds propres ROTE moyens *	48 867	46 421	48 541	45 743
ROTE	11,2%	12,7%	1,3%	10,0%

Résultat net Part du Groupe sous-jacent	1 410	1 391	4 489	4 038
Intérêts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission	(126)	(130)	(404)	(439)
Annulation des dépréciations d'écarts d'acquisitions	1	-	3	-
Résultat net Part du Groupe sous-jacent corrigé	1 285	1 261	4 088	3 599
Fonds propre ROTE moyens (sous-jacent) ⁽³⁾	48 779	46 210	52 172	45 927
ROTE sous-jacent	10,5%	10,9%	10,4%	10,4%

(1) Intérêts à verser sur TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission

(2) La provision est calculée sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe sous-jacent, après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

(3) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés au titre de 2020 (cf. Note 1.7 des états financiers)

Détermination du RONE : Fonds propres alloués aux métiers (M EUR)

En M EUR	T3-22	T3-21	Variation	9M-22	9M-21	Variation
Banque de détail en France	12 876	11 867	+8,5%	12 331	12 065	+2,2%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	10 505	10 340	+1,6%	10 681	10 154	+5,2%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	15 072	14 486	+4,0%	14 619	13 824	+5,8%
Total Métier	38 453	36 693	+4,8%	37 631	36 042	+4,4%
Hors Pôles	16 811	16 254	+3,4%	17 291	16 177	+6,9%
Groupe	55 264	52 947	+4,4%	54 922	52 219	+5,2%

A noter : les données ont été retraitées au T1-22 pour prendre en compte le rattachement des activités de la Banque Privée (France et International) à la Banque de détail en France. Dont activités transférées après la cession de Lyxor

8 - Actif net et Actif net tangible

L'Actif net et l'Actif net tangible sont définis dans la méthodologie, page 46 du Document d'enregistrement universel 2022 du Groupe. Les éléments permettant de les déterminer sont présentés ci-après :

Fin de période (en M EUR)	9M-22	S1-22	2021
Capitaux propres part du Groupe	66 311	64 583	65 067
Titres Super Subordonnés (TSS)	(9 350)	(8 683)	(8 003)
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)			
Intérêts sur TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	(80)	(8)	20
Valeur comptable des actions propres détenues dans le cadre des activités du trading	(125)	(222)	37
Actif Net Comptable	56 756	55 669	57 121
Ecart d'acquisition	(3 667)	(3 667)	(3 624)
Immobilisations incorporelles	(2 788)	(2 672)	(2 733)
Actif Net Tangible	50 301	49 330	50 764
Nombre de titres retenus pour le calcul de l'ANA ⁽²⁾	817 789	831 045	831 162
Actif Net par Action	69,4	67,0	68,7
Actif Net Tangible par Action	61,5	59,4	61,1

(1) Intérêts à verser sur TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission

(2) Nombre d'actions pris en compte : nombre d'actions ordinaires émises en fin de période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe (exprimé en milliers de titres).

Conformément à la norme IAS 33, les données historiques par action antérieures à la date de détachement d'un DPS sont retraitées du coefficient d'ajustement correspondant à l'opération.

9 - Détermination du Bénéfice Net par Action (BNPA)

Le BNPA publié par Société Générale est déterminé selon les règles définies par la norme IAS 33 (Cf. page 45 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale). Les corrections apportées au Résultat net part du Groupe pour la détermination du BNPA correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du ROE et du ROTE. Ainsi que précisé en page 45 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale, le Groupe publie également un BNPA ajusté de l'incidence des éléments non-économiques et exceptionnels présentés en note méthodologique n°5.

Le calcul du Bénéfice Net par Action est décrit dans le tableau suivant :

Nombre moyen de titres, en milliers	9M-22	S1-22	2021
Actions existantes	844 376	842 540	853 371
Déductions			
Titres en couverture des plans d'options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés	6 050	6 041	3 861
Autres actions d'auto-détention et d'auto-contrôle	10 566	5 416	3 249
Nombre de Titres retenus pour le calcul du BNPA ⁽¹⁾	827 760	831 084	846 261
Résultat net part du Groupe	858	(640)	5 641
Intérêts sur TSS et TSDI	(404)	(278)	(590)
Résultat net part du Groupe corrigé (en MEUR)	454	(918)	5 051
BNPA (en EUR)	0,55	-1,10	5,97
BNPA sous-jacent ⁽²⁾ (en EUR)	4,68	2,87	5,52

(1) Nombre d'actions pris en compte : nombre moyen d'actions ordinaires sur la période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe.

(2) Calculé sur la base d'un résultat net part du Groupe sous-jacent (hors linéarisation d'IFRIC 21).

10 - Fonds propres Common Equity Tier 1 du Groupe Société Générale

Ils sont déterminés conformément aux règles CRR2/CRD5 applicables. Les ratios de solvabilité non phasés sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Lorsqu'il est fait référence aux ratios phasés, ceux-ci n'intègrent pas les résultats de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Le ratio de levier est également déterminé selon les règles CRR2/CRD5 applicables intégrant la notion de phasage suivant la même logique que pour les ratios de solvabilité.

NB (1) En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

(2) Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

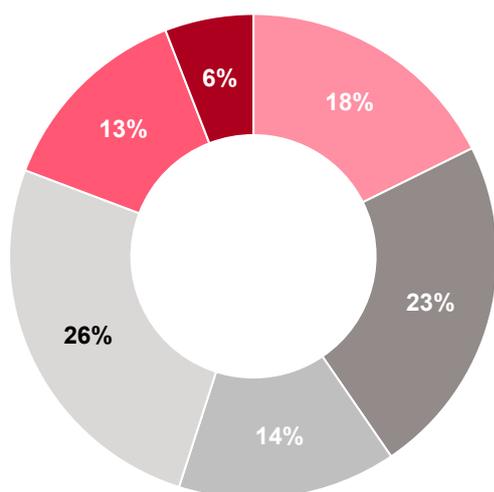
2.2 Politique financière

Situation d'endettement du Groupe - actualisation des pages 53 et 54 du document d'enregistrement universel 2022

L'endettement court et long terme du Groupe s'élevait à 203,4 milliards d'euros au 30 septembre 2022, dont :

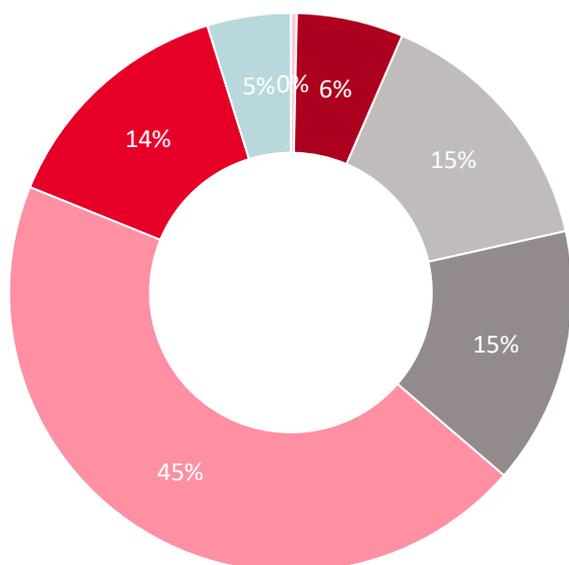
- 12,7 milliards d'euros au titre des conduits (court terme), et
- 41,4 milliards d'euros au titre des Emissions senior structurées de faible dénomination (moins de 100,000 EUR), distribuées de façon prépondérante à de la clientèle de détail.

ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE EMIS SUR LES MARCHES DE CAPITALAUX AU 30/09/2022 : 158,9 Md EUR



- Dettes subordonnées (incluant les dettes subordonnées à durée indéterminée)
- Émissions senior structurées
- Émissions senior vanille préférées non sécurisées (incluant CD & CP > 1 an)
- Émissions senior vanille non préférées non sécurisées
- Émissions sécurisées (incluant CRH)
- Dettes émises par les filiales consolidées (dette sécurisée et non sécurisée)

REALISATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT A FIN SEPTEMBRE 2022 : 41,6 Md EUR



- Dettes subordonnées à durée indéterminée
- Dettes subordonnées
- Émissions senior vanille préférées non sécurisées
- Émissions senior vanille non préférées non sécurisées
- Émissions senior structurées
- Émissions sécurisées (incluant CRH)
- Dettes émises par les filiales consolidées (sécurisées et non sécurisées)

2.3 Déclaration relative aux événements post-clôture

Actualisation de la page 57 du document d'enregistrement universel 2022

Depuis la fin du dernier exercice, il n'est survenu aucun autre changement significatif de la performance financière du Groupe que ceux décrits dans le premier amendement au document d'enregistrement universel déposé le 6 mai 2022 sous le numéro D-22-0080-A01, dans le deuxième amendement au document d'enregistrement universel déposé le 4 août 2022 sous le numéro D-22-0080-A02 et que ceux décrits dans le présent amendement au document d'enregistrement universel déposé le 4 novembre 2022 sous le numéro D-22-0080-A03 auprès de l'AMF.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Communiqué de presse du 30 septembre 2022 : Slawomir Krupa proposé par le Conseil d'administration comme futur Directeur Général

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 30 septembre 2022 sous la Présidence de Lorenzo BINI SMAGHI, a décidé à l'unanimité, sur proposition du Comité des Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, de proposer aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 23 mai 2023 Slawomir KRUPA comme administrateur en remplacement de Frédéric OUDEA qui avait annoncé ne pas solliciter le renouvellement de son mandat lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2022. Une fois élu, Slawomir KRUPA sera nommé Directeur général par le Conseil d'administration.

Ce choix s'inscrit pleinement dans le cadre et les délais prévus lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2022.

En application des plus hauts standards de gouvernance, le processus de nomination a été conduit par Lorenzo BINI SMAGHI, Président du Conseil d'administration, en coordination avec le Comité des Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, présidé par Gérard MESTRALLET, associant tous les administrateurs indépendants et en interaction avec l'ensemble du Conseil d'administration. Il a bénéficié des conseils d'un cabinet d'experts indépendants et a examiné différentes candidatures de femmes et d'hommes de grande qualité, internes à l'entreprise et externes, françaises et internationales.

La banque centrale européenne a été tenue informée tout au long du processus de sélection.

Lorenzo BINI SMAGHI, Président du Conseil d'administration a déclaré :

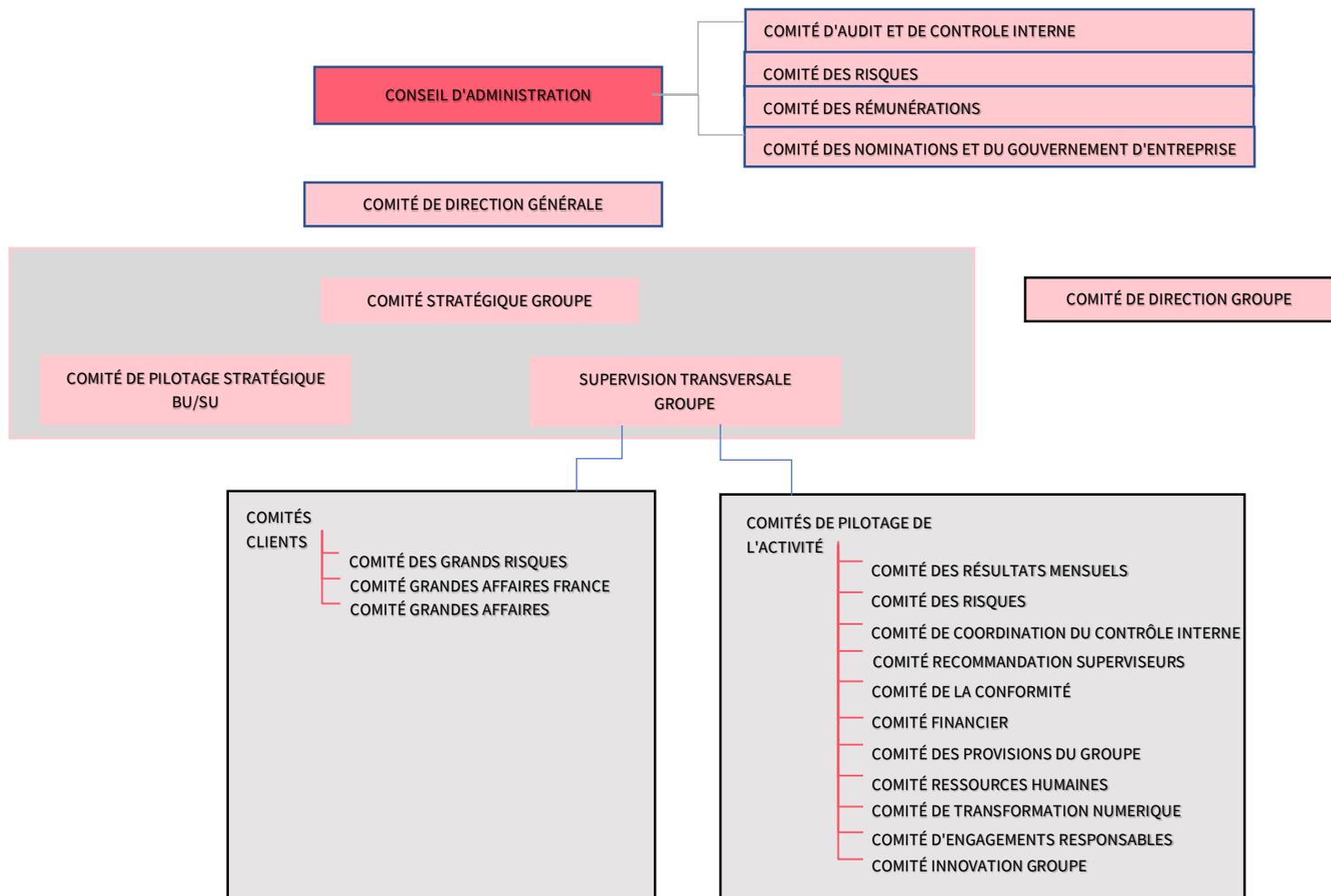
« Saluant l'excellent travail de nos administrateurs indépendants, effectué sous la supervision de Gérard MESTRALLET, ainsi que le professionnalisme et la rigueur du processus de nomination, conformément aux attentes exprimées par les actionnaires, je me réjouis, au nom du Conseil d'administration, du choix qui a été effectué. Je travaille avec Slawomir KRUPA depuis plusieurs années. Il connaît parfaitement notre banque et les défis qui l'attendent ; il a convaincu de sa capacité à conduire une grande banque européenne comme l'est Société Générale. Sa première mission sera de finaliser les grandes transformations en cours, comme la fusion des réseaux en France, l'acquisition de LeasePlan par ALD, la croissance de Boursorama, la poursuite du développement de la banque de financement et d'investissement, recentrée sur ses métiers-clés. Nous avons particulièrement apprécié son potentiel pour accélérer le développement de Société Générale comme banque responsable, proche de ses clients, en mesure de générer une rentabilité plus élevée et durable. Il fait preuve d'un fort esprit d'innovation et d'une grande capacité à mobiliser les équipes, il a tous les atouts pour fédérer les énergies de la banque et intensifier le rythme des transformations nécessaires dans un environnement mondial en pleine mutation. Au nom du Conseil d'administration, je remercie Frédéric OUDEA de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de la banque et d'accompagner la prise de fonction de son successeur. »

BIOGRAPHIE DE SLAWOMIR KRUPA

Slawomir Krupa a acquis une expérience de plus de 26 ans dans le secteur financier international. Entré dans le groupe Société Générale en 1996, il a débuté son parcours en tant qu'Inspecteur à l'Inspection générale. En 1999, il quitte le Groupe pour fonder et diriger une start-up Internet spécialisée dans le domaine de l'e-finance en Europe de l'Est. Il revient dans le Groupe en 2002 au sein de l'Inspection générale avant d'être nommé en 2005 au comité de direction de ce département. Au cours de ces années à l'Inspection générale, il a acquis une compréhension fine du fonctionnement et des enjeux de l'ensemble des métiers de la banque partout dans le monde. A partir de 2007, il rejoint la Banque de Financement et d'Investissement, où il prend des responsabilités successives qui lui ont permis de renforcer son expertise et sa connaissance des métiers de la banque au service de ses grands clients internationaux. En 2007, il est Directeur de la Stratégie et du Développement, puis responsable de la zone Europe Centrale et de l'Est, Moyen-Orient et Afrique (CEEMEA) en 2009, et Directeur Adjoint des Financements en 2012, supervisant notamment les activités primaires obligataires, de titrisation et de financements à effet de levier tout en conservant ses responsabilités régionales, élargies en 2013 à la banque privée, la gestion d'actifs et le métier Titres. Nommé CEO de SG Americas en janvier 2016, il a conduit le renforcement de la plateforme Amériques, tant sur le plan de la performance des métiers que de la gestion des risques, dans un environnement aux enjeux réglementaires majeurs. En janvier 2021, il rejoint l'équipe de Direction générale du Groupe en tant que Directeur général adjoint en charge des activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. Il a redressé les activités de ce pôle en définissant une stratégie de croissance rentable et durable pour ces métiers, et en pilotant sa mise en œuvre depuis 18 mois. Il a ainsi restauré la confiance des parties prenantes dans ce pôle d'activités grâce à un programme efficace de réduction des risques, de maîtrise des coûts et de diversification du portefeuille d'activités pour saisir des opportunités de développement. Il a également engagé une transformation en profondeur des métiers vers un modèle de croissance durable « ESG by Design ». Agé de 48 ans, de nationalité franco-polonaise, Slawomir Krupa est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

3.2 Organes de gouvernance

Actualisation de la page 93 du document d'enregistrement universel 2022



4. RISQUES ET ADÉQUATION DES FOND PROPRES

4.1 Ratios réglementaires

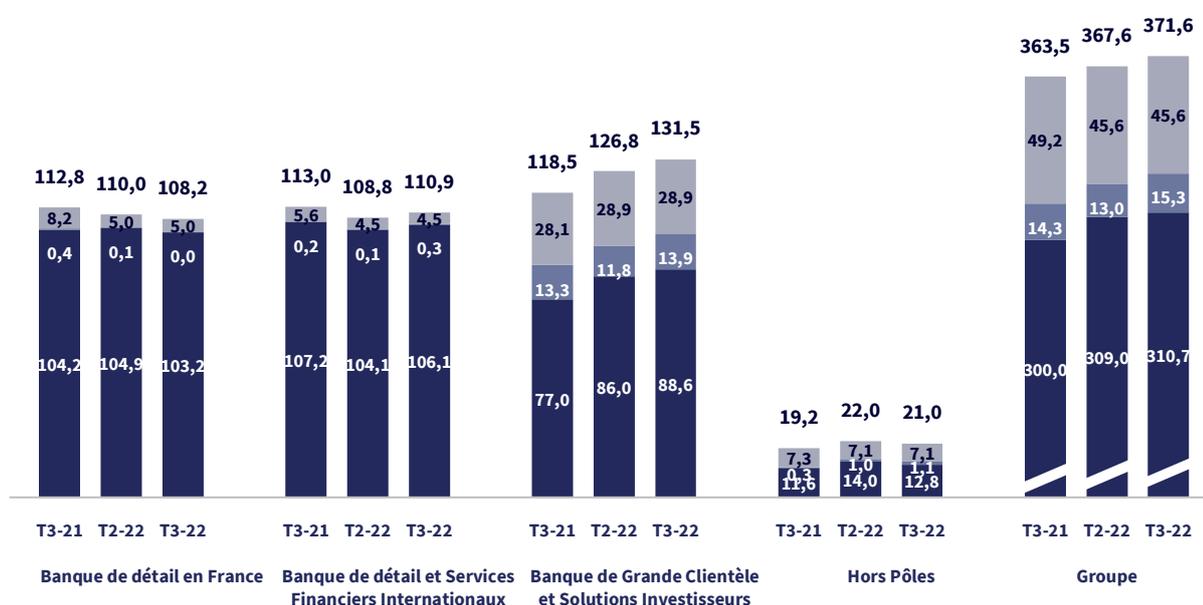
4.1.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres – actualisation des pages 186 du document d’enregistrement universel 2022

Au cours des neuf premiers mois de l’année 2022, Société Générale a émis un équivalent de 2 552 M EUR d’instruments subordonnés Tier 2 et 143 M EUR d’Additional Tier 1. Le Groupe a par ailleurs procédé, sur cette période, au remboursement à première date de call, de trois émissions Tier 2 (une émission de 125M AUD émise en 2015 et deux émissions de 5 Md JPY chacune émises en juin et juillet 2017) d’un équivalent total de 156 M EUR.

4.1.2 Extrait de la présentation du 4 novembre 2022 : Résultats du troisième trimestre et des 9 mois 2022 (et annexes)

ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES* (CRR2/CRD5, en Md EUR)

Actualisation de la page 188 du document d’enregistrement universel 2022



* Encours pondérés des risques incluant le phasage d’IFRS 9. Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu’à leur cession effective

Crédit
Marché
Opérationnel

Ratios Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global (phasés)

Actualisation de la page 187 du document d'enregistrement universel 2022

En Md EUR	30/09/2022	31/12/2021
Capitaux propres part du Groupe	66,3	65,1
Titres Super Subordonnés (TSS)*	(9,3)	(8,0)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)*	0,0	0,0
Provision pour dividendes et coupons sur hybrides ⁽¹⁾	(2,0)	(2,3)
Écarts d'acquisition et incorporels	(5,4)	(5,2)
Participations ne donnant pas le contrôle	4,6	4,6
Déductions et retraitements prudentiels	(5,6)	(4,3)
Fonds Propres Common Equity Tier 1	48,5	49,8
Fonds propres additionnel de catégorie 1	9,4	8,1
Fonds propres Tier 1	57,9	57,9
Fonds propres Tier 2	12,1	10,6
Fonds propres globaux (Tier 1+ Tier 2)	70,0	68,5
Encours pondérés	372	363
Ratio Common Equity Tier 1	13,0%	13,7%
Ratio Tier 1	15,6%	15,9%
Ratio global	18,8%	18,8%

Ratios publiés selon les règles CRR2/CRD5 publiées en juin 2019, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance (voir notes méthodologiques). Ratio CET 1 non phasé de 12,9% et phasage d'IFRS 9 à 15 points de base

(1) La provision est calculée sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe sous-jacent, après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

*Hors primes d'émission sur les Titres Super Subordonnés et les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Au 3^e trimestre 2022, l'augmentation de capital réservée aux salariés et retraités du Groupe a eu un impact d'environ +6 points de base sur le ratio CET1 du Groupe. Pour rappel plus de 118 000 salariés et retraités du Groupe étaient éligibles à cette augmentation de capital qui s'est élevée à un montant total de 235,7 millions d'euros.

Ratio de levier CRR⁽¹⁾

Actualisation de la page 190 du document d'enregistrement universel 2022

En Md EUR	30/09/2022	31/12/2021
Fonds propres Tier 1	58,0	57,9
Total bilan prudentiel ⁽²⁾	1 446	1 300
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(37)	9
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres ⁽³⁾	17	15
Exposition hors bilan (engagements de financements et garanties financières)	127	118
Ajustements techniques et réglementaires	(159)	(252)
<i>dont exemption banques centrales</i>	0	(118)
Exposition levier	1 393	1 190
Ratio de levier phase	4,2%	4,9%

(1) Calculé sur la base des règles CRR2 adoptées par la Commission européenne en juin 2019. Ratio non phasé à 4,1% points de base (voir notes méthodologiques).

(2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance).

(3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titres

Ratio conglomérat financier

Au 30 juin 2022, le ratio de conglomérat financier était de 140%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 74 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 52,8 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2021, le ratio de conglomérat financier était de 150%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 76,1 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 50,9 milliards d'euros.

4.2 Qualité des actifs

Actualisation de la page 213 du document d'enregistrement universel 2022

Qualité des actifs

En Md EUR	30/09/2022	30/06/2022	30/09/2021
Créances brutes saines	573,1	565,9	532,3
<i>dont créances classées en étape 1⁽¹⁾</i>	511,2	503,1	468,7
<i>dont créances classées en étape 2</i>	44,0	44,0	42,5
Créances brutes douteuses	15,6	16,3	16,9
<i>dont créances classées en étape 3</i>	15,6	16,3	16,9
Total créances brutes*	588,7	582,2	549,2
Taux brut Groupe d'encours douteux*	2,7%	2,8%	3,1%
Provisions sur créances brutes saines	3,1	2,9	3,0
<i>dont provisions étape 1</i>	1,1	1,0	1,1
<i>dont provisions étape 2</i>	2,0	1,8	1,8
Provisions sur créances brutes douteuses	7,8	8,1	8,7
<i>dont provisions étape 3</i>	7,8	8,1	8,7
Total provisions	10,9	10,9	11,7
Taux brut de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses / Créances douteuses)	50%	50%	52%

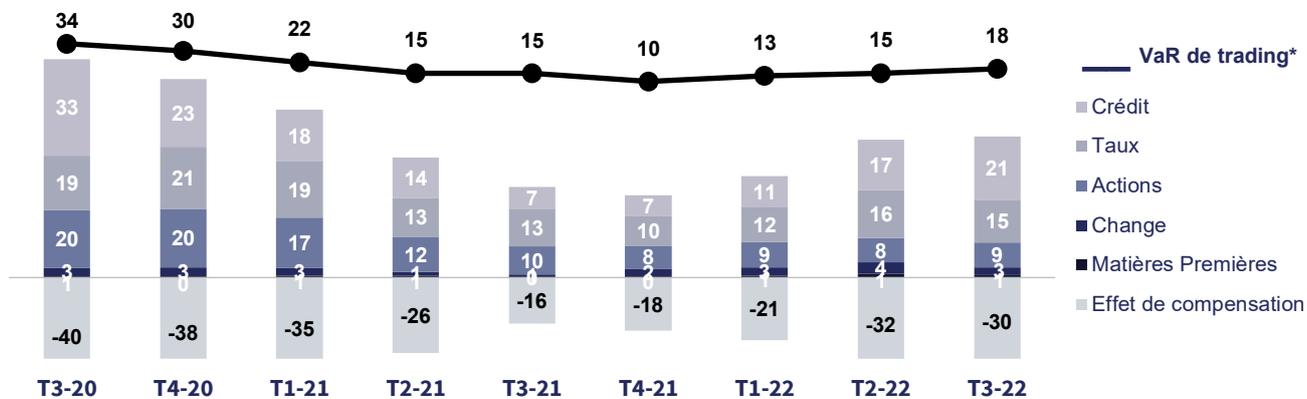
*Total des prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques et crédit-bail, présents au bilan, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution EBA/ITS/2019/02 qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) No 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP). Le calcul du taux NPL a été modifié pour exclure des créances brutes au dénominateur la valeur nette comptable des immobilisations de location simple. Les créances brutes saines et les créances brutes douteuses incluent des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9 et donc non répartis par étape. Données historiques retraitées.

(1) Données retraitées des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9

4.3 Évolution de la VaR de trading

Actualisation des pages 227 et 228 du document d'enregistrement universel 2022

Évolution de la VaR de Trading* et de la VaR stressée**



Var stressée** à 1jour, 99% en M EUR	T3-21	T4-21	T1-22	T2-22	T3-22
Minimum	23	24	23	18	17
Maximum	58	64	48	52	47
Moyenne	38	39	32	30	32

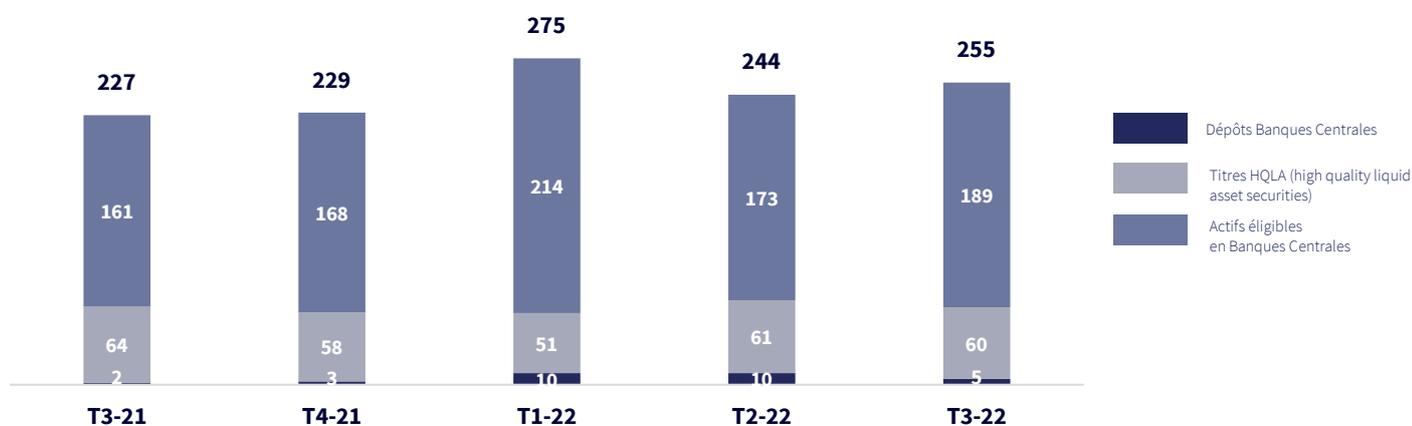
* VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables

** VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

4.4 Risques de liquidité

Actualisation de la page 248 du document d'enregistrement universel 2022

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ



Le Liquidity Coverage Ratio s'élève à 143% en moyenne au T3-22.

4.5 Risques de non-conformité, litiges

Actualisation des pages 259 et 534 du document d'enregistrement universel 2022

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- En août 2009, une action de groupe a été engagée à l'encontre de Société Générale Private Banking (Suisse) (« SGPBS ») et de nombreuses autres institutions financières et finalement transférée devant l'US District Court du District Nord du Texas. Les demandeurs entendaient représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds et/ou dont ils détenaient des certificats de dépôt émis depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutenaient être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchaient à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux. Le Comité officiel des investisseurs Stanford (« OSIC ») a été autorisé à intervenir dans la procédure et a formé des demandes similaires contre SGPBS et les autres défendeurs. Après le dépôt des requêtes visant au rejet des demandes, le tribunal a finalement autorisé, en avril 2015, la poursuite de la grande majorité des demandes.

Le 7 novembre 2017, l'US District Court a rejeté la requête des demandeurs visant à la certification de leur groupe. Le 3 mai 2019, plusieurs centaines de demandeurs ont déposé des requêtes visant à intervenir dans l'action en cours de l'OSIC, sollicitant des dommages-intérêts à titre individuel pour les pertes liées à leurs investissements Stanford. Par décision du 18 septembre 2019, la Cour a rejeté ces requêtes en intervention. Un groupe de demandeurs a interjeté appel de ce rejet, qui a été rejeté par la Cour d'Appel par une décision du 3 février 2021, et le groupe restant de demandeurs a initié une action distincte devant la juridiction étatique du Texas à Houston en novembre 2019, action maintenant pendante devant l'US District Court du District Sud du Texas. Le 12 février 2021, toutes les parties au litige ont déposé des requêtes visant à l'obtention d'une décision partielle accélérée sur le fond. SGPBS sollicite le rejet de toutes les demandes en cours et OSIC a renouvelé sa demande initialement infructueuse d'obtention d'une décision partielle accélérée sur le fond sollicitant le retour des transferts de 95 millions de dollars américains à SGPBS en 2008. La phase de discovery est terminée.

Le 19 janvier 2022, le Tribunal de la US District for the Northern District of Texas a demandé au panel judiciaire traitant des litiges multi-juridictionnels de renvoyer l'affaire à la US District Court for the Southern District of Texas à Houston, où elle avait été initiée à l'origine, pour les autres étapes de la procédure, y compris le procès. Le jour suivant, le 20 janvier 2022, la US District for the Northern District of Texas a statué sur les requêtes pendantes visant à un jugement partiel accéléré sur le fond de l'affaire et a rejeté les requêtes respectives de SGPBS et OSIC. Le dossier a été formellement renvoyé devant le Tribunal du Southern District

of Texas à Houston par ordonnance du 28 janvier 2022 et le Tribunal a fixé au 27 février 2023 la date à laquelle le procès commencera.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus en 2018 avec les autorités américaines relatifs à certains taux du London Interbank Offered Rates et à l'Euro Interbank Offered Rate (« dossier IBOR ») et l'abandon définitif le 30 novembre 2021 des poursuites du DOJ dans ce dossier (voir chapitre 4.11 du Document d'Enregistrement Universel), la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux Etats-Unis (telles que décrites ci-dessous) et a répondu à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (Attorneys General) de divers Etats des Etats-Unis et du Department of Financial Services de l'Etat de New York (NYDFS).

Aux Etats-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale a également été assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors Groupe) concernant le taux US Dollar Libor. Toutes ces actions sont pendantes devant l'US District Court de Manhattan (le « Tribunal »).

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale ont été rejetées par la District Court ou volontairement retirées par les demandeurs, sauf deux actions collectives et une action individuelle qui ont fait l'objet d'un sursis à statuer. Les demandeurs à l'action de groupe ainsi que certains demandeurs individuels ont fait appel du rejet de leurs demandes sur le fondement du droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du Second Circuit. Le 30 décembre 2021, la Cour d'appel a cassé l'arrêt de la District Court et a réinstauré les demandes fondées sur le droit de concurrence. Ces demandes lesquelles ont été renvoyées devant la District Court, comprennent celles formées par un groupe de demandeurs ainsi que par des demandeurs individuels qui allèguent avoir souscrit des produits indexés au LIBOR sur les marchés de gré à gré. Le 21 juin 2022, la Cour Suprême a rejeté la demande de pourvoi formée par Société Générale et d'autres défendeurs à l'encontre de la décision de la Cour d'appel fédérale du Second Circuit. Le 19 août 2022, un des demandeurs à une des actions de groupe, objet d'un sursis à statuer, s'est désisté de l'action à notre encontre.

La phase de discovery est en cours.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor, le Tribunal a rejeté la requête des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen. Le 1er avril 2020, la Cour d'appel du Second Circuit a infirmé cette décision de rejet et a rétabli les demandes des demandeurs. Le 24 août 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée et les défendeurs ont soumis à nouveau une demande de rejet. Le 30 septembre 2021, la Cour a rejeté les demandes de certains plaignants et toutes celles fondées sur le Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act mais a maintenu certaines demandes fondées sur le droit de la concurrence et le droit étatique. Dans l'autre procédure, initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le Chicago Mercantile Exchange (« CME »), le 27 septembre 2019, les demandeurs ont soumis leur demande de certification de groupe. Le 25 septembre 2020, le Tribunal a fait droit à la demande de rejet des défendeurs et a écarté les dernières demandes des demandeurs. Ces derniers ont fait appel devant la Cour d'appel fédérale du Second Circuit. Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, le Tribunal a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Société Générale dans le cadre de l'action de groupe et a rejeté la requête des demandeurs visant à déposer une assignation modifiée. Les demandeurs ont interjeté appel de ces décisions devant la Cour d'appel fédérale du Second Circuit.

- Société Générale ainsi que d'autres institutions financières étaient assignées dans le cadre d'une action de groupe aux Etats-Unis dans laquelle il leur était reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le CEA relativement à des opérations de change au comptant et de commerce de dérivés. L'action avait été initiée par des personnes ou entités ayant conclu certaines opérations de change de gré à gré et sur des marchés réglementés échangés. Société Générale a conclu un accord transactionnel pour un montant de 18 millions de dollars américains, qui a été homologué par le tribunal le 6 août 2018. Le 7 novembre 2018, un groupe d'entités ayant décidé de ne pas participer à l'accord transactionnel de l'action de groupe ont intenté une action contre Société Générale, SG Americas Securities, LLC et plusieurs autres institutions financières. Le 28 mai 2020, le tribunal a écarté SG Americas Securities, LLC de cette procédure. La phase de discovery est en cours pour SG et les codéfendeurs restants. Le 11 novembre 2020, une action a été initiée au Royaume-Uni contre Société Générale et d'autres banques, au titre de prétendues collusions sur le marché des opérations de change. L'affaire a été transférée devant le Competition Appeal Tribunal. Société Générale se défend dans les deux actions.
- Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, avaient été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et CEA s'agissant de son implication sur le marché de Londres de fixation du prix de l'or. L'action a été initiée pour le compte de personnes ou entités ayant vendu de l'or physique, ayant vendu des contrats de futures indexés sur l'or sur le CME, vendu des ETF sur l'or, vendu des options d'achat d'or négociées sur le CME, acheté des options de vente d'or négociées sur le CME, vendu de l'or de gré à gré ou des contrats à terme ou des options d'achat d'or, ou acheté de gré à gré des options de vente d'or. Société Générale, ainsi que trois autres défendeurs, est parvenue à trouver un accord pour mettre un terme à cette action pour 50 millions de dollars américains. Par une ordonnance du 13 janvier 2022, le Tribunal a approuvé de manière préliminaire la transaction. L'audience d'approbation définitive a eu lieu le 5 août 2022 et la transaction a été approuvée définitivement par une ordonnance du 8 août 2022. Ce dossier est maintenant clos. Bien que le montant de la part de Société Générale dans cette transaction ne soit pas public, il n'est pas significatif financièrement. Société Générale et d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre de deux actions de groupe au Canada (devant la Cour Supérieure d'Ontario à Toronto et la Cour Supérieure du Québec dans la ville de Québec) pour des demandes similaires. Société Générale se défend contre ces demandes.
- Société Générale et certaines de ses filiales sont assignées dans le cadre d'une action devant la US Bankruptcy Court de Manhattan initiée par le Trustee nommé dans le cadre de la liquidation de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BLMIS »). L'action est identique à celles initiées par le Trustee de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions et sollicite le recouvrement de montants prétendument reçus indirectement de BLMIS par des entités Société Générale, par le truchement

de « fonds nourriciers » qui avaient investi dans BLMIS et desquels Société Générale avait reçu des remboursements. Le demandeur prétend que les montants reçus par les entités Société Générale sont recouvrables sur le fondement du US Bankruptcy Code et de la loi de l'Etat de New York. Le Trustee de BLMIS tente de recouvrer un montant agrégé d'environ 150 millions de dollars américains auprès des entités Société Générale. Celles-ci se défendent dans le cadre de cette action. Par décisions rendues les 22 novembre 2016 et 3 octobre 2018, le Tribunal a rejeté la plupart des demandes initiées par le Trustee de BLMIS, qui a interjeté appel devant la Cour d'appel fédérale du Second Circuit. Par décision du 25 février 2019, la Cour d'appel a invalidé les jugements et a renvoyé les affaires pour qu'elles soient jugées en première instance. Le 1er juin 2020, la Cour Suprême des Etats-Unis a rejeté la requête en révision qui avait été déposée par les défendeurs. L'affaire est maintenant devant la Bankruptcy Court pour la reprise de la procédure. Les défendeurs des entités Société Générale ont déposé une requête visant au rejet de l'action le 29 avril 2022. Cette requête a été rejetée par une ordonnance du 7 octobre 2022.

- Le 19 août 2022, une entreprise Russe d'engrais, EuroChem North West-2 (ci-après « EuroChem »), filiale détenue entièrement par EuroChem AG, a assigné Société Générale et sa succursale de Milan (ci-après « Société Générale ») devant les tribunaux anglais. Cette assignation est relative à cinq garanties à première demande que Société Générale a émises en faveur d'EuroChem en lien avec la construction d'un projet à Kingisepp en Russie. Le 4 août 2022, EuroChem a sollicité la mise en exécution des garanties. Société Générale a alors expliqué être dans l'incapacité d'honorer ces demandes en raison de sanctions internationales impactant directement les transactions, analyse qu'EuroChem conteste. Société Générale se défend dans le cadre de cette action.

5. RESPONSABLE DU TROISIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

5.1 Responsable du troisième amendement au Document d'enregistrement universel

M. Frédéric OUDÉA

Directeur général de Société Générale

5.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 4 novembre 2022

M. Frédéric OUDÉA

Directeur général de Société Générale

5.3 Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom : Société Ernst & Young et Autres
représentée par M. Micha Missakian
et M. Vincent Roty

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense

Date de nomination : 22 mai 2012

Date de renouvellement : 23 mai 2018

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nom : Société Deloitte & Associés
représentée par M. Jean-Marc Mickeler
et Mme. Maud Monin

Adresse : 6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Date de 1^{ère} nomination : 18 avril 2003

Date du dernier renouvellement : 23 mai 2018

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

5.4 Déclaration de l'émetteur relative à l'amendement

L'amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 4 novembre 2022 sous le numéro D-22-0080-A03 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

6. TABLE DE CONCORDANCE

6.1 Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1 ^{er} Amendement	2 ^{ème} Amendement	3 ^{ème} Amendement	Amendement
1	PERSONNES RESPONSABLES				
1.1	Nom et fonction des personnes responsables	646	39	197	37
1.2	Déclaration des personnes responsables	646	39	197	37
1.3	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA	NA	NA
1.4	Informations provenant de tierces parties	NA	NA	NA	NA
1.5	Déclaration de l'émetteur	656	40	198	38
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES				
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	646	40	198	38
2.2	Démission, révocation ou non-renouvellement des commissaires aux comptes	NA	NA	NA	NA
3	FACTEURS DE RISQUE	148-160	30-32	42-58	NA
4	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR				
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	625	1	1	1
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	625	NA	NA	NA
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	625	NA	NA	NA
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	625	1	1	1
5	APERÇU DES ACTIVITÉS				
5.1	Principales activités	8-10 ; 47-49	NA	29	NA
5.2	Principaux marchés	8-15 16-25 ; 28-29 ; 482-487	7-27	5-29	5-25
5.3	Événements importants dans le développement des activités	6-7 ; 14-25	5-27	5-29	5-25
5.4	Stratégie et objectifs	11-15 ; 30-31	3-4	3-5	3-4
5.5	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA	NA	NA
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	30-40	7-27	6-28	5-36
5.7	Investissements	55 ; 266-347 ; 377-381	NA	37	NA
6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE				
6.1	Description sommaire du Groupe	8-10 ; 28-29	NA	NA	NA
6.2	Liste des filiales importantes	28-29 ; 495-532	NA	29	NA
7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT				
7.1	Situation financière	30-46 ; 50-54	7-28	6-38	5-6
7.2	Résultats d'exploitation	30-46	7-28	6-38	5-6
8	TRÉSORERIE ET CAPITAUX				

8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	52 ; 351-355 ; 476-481 ; 586-589	11;21;25-27;33	10;22;26- 28;61;76;152	9;19;23-26;30-31
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	355	NA	NA	NA
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	53-54	28	36-37	26
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	615	NA	NA	NA
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	52-54 ; 56	NA	36-37	NA
9	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	12 ; 14-15 ; 41 ; 46 ; 180	3;4;30-34	3-4;42-58	3-4;30-32
10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES				
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	56-57	3-27	3-28	3-25
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	14-15	3;4	3-4	3-4
11	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA	NA	NA	NA
12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE				
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	64-95	29	39-41	28-29
NA12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	142	NA	NA	NA
13	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES				
13.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	97-137	NA	41	NA
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	464-471	NA	NA	NA
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION				
14.1	Date d'expiration du mandat actuel	65-66 ; 71-79 ; 91-92 ; 98	NA	NA	NA
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA	NA	NA
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	83-89	NA	40-41	NA
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	63	NA	40-41	NA
14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités	64-66	NA	NA	NA
15	SALARIÉS				
15.1	Nombre de salariés	314	NA	3	NA
15.2	Participations et stock-options des administrateurs et des dirigeants	65 ; 71-79 ; 91-92 ; 97-137	NA	169	NA
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	464 ; 471 ; 560 ; 569 ; 583 ; 621 ; 626	NA	NA	NA
16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES				
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	621-622	NA	169	NA

16.2	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	621-622 ; 625-626	NA	169	NA
16.3	Contrôle de l'émetteur	621-622 ; 624	NA	169	NA
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA	NA	NA
17	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	142-143 ; 464-465	NA	NA	NA
18	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR				
18.1	Informations financières historiques	10 ; 30-51 ; 146 ; 349-615	5-28	6-35	5-25
6-3718.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA	NA	NA
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	538-543 ; 609-615	NA	167-168	NA
18.4	Informations financières <i>proforma</i>	NA	NA	NA	NA
18.5	Politique en matière de dividendes	12 ; 620	NA	NA	NA
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	259 ; 534-537 ; 606-608	37-38	158-160	34-36
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	56	3-27	3-38	3-25
19	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
19.1	Capital social	140-141 ; 621-627	1	1;169	1
19.2	Acte constitutif et statuts	627-632	NA	NA	NA
20	CONTRATS IMPORTANTS	56	NA	NA	NA
21	DOCUMENTS DISPONIBLES	14-15	NA		NA